

PC 40 NOTICE SÉCURITÉ INCENDIE

SARL MAGNAN
architecture
2, place Francis Chirat - 13002 Marseille
T. 04 91 91 80 98 / F. 04 91 91 80 98
www.magnan-design.com
Siret 394 758 433 000 15 / APE 7111Z

ARRIVÉE LE :
14 MAR. 2018
Mairie de FIVEAU
13710

<p>Centre sportif quartier Trouville 15 Domaine de Saint-François - 13710 FIVEAU Mairie de FIVEAU 20 Boulevard Emile Loubet, 13710 FIVEAU</p>	<p>HALLE AUX SPORTS</p> <p>Renovation des terrasses de tennis couvert</p>	<p>MAGNAN Architecture 2, place Francis Chirat 13002 MARSEILLE</p> <p>PC.40 --- NOTICE SÉCURITÉ INCENDIE</p>	<p> SP2 30 Rue Stanislas Tomasi 13006 Marseille</p>	<p>D.P.C Dépôt de Permis de Construire</p>	<p>Fiche Feuillet 2018</p>
---	--	--	--	--	--------------------------------

RENOVATION D'UN COURT DE TENNIS
Tennis Club de FUVEAU
13710 - FUVEAU

MAITRE D'OUVRAGE

Mairie de FUVEAU.....
26 Boulevard Emile Loubet,
13710 Fuveau

MAITRE D'ŒUVRE

Magnan Architecture
2 Place Francis Chirat
13002 MARSEILLE

Adresse des Travaux :

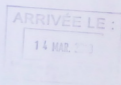
Tennis Club de FUVEAU
15 Domaine de Saint-François
13710 Fuveau

Réglementation applicable :

Arrêté du 25 juin 1980 modifié : règlement et sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public (dispositions générales).

Arrêté du 22 juin 1990 modifié : règlement et sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public (petits établissements).

Dispositions particulières applicables aux établissements de type X.



1/ Description sommaire de l'opération :

Le projet consiste à réaliser la couverture de 2 terrains de tennis.
Le bâtiment, en simple rez-de-chaussée sera accessible depuis un hall desservant un local Rangement et des sanitaires public.
La couverture est prévue en toile tendue, les façades seront en bardage métallique en partie basse et toile tendue au-dessus.
L'ossature du bâtiment sera en bois hormis la partie Hall/Sanitaires en maçonnerie traditionnelle ou béton armé.

2/ Classement proposé de l'établissement :

Effectif du public suivant :

Terrains de tennis : $50 \times 2 = 100$ personnes maximum

L'établissement est étudié en ERP de type X de 5^{ème} catégorie.

3/ Distribution intérieure :

Plancher haut < 8m

Cloisonnement traditionnel et voies engins

4/ Isolement par rapport aux tiers / Desserte, / Accessibilité en façade :

Pas de tiers contigu ni à moins de 4m.

L'établissement doit disposer d'au moins une façade accessible :

La topographie permet d'accéder au site, puis une voie longe 3 des façades permettant l'accès des véhicules de secours.

5/ Résistance au feu des structures / Toiture / Couverture / Façades :

Plancher haut < 8m

Pas de stabilité au feu requise pour l'ensemble du bâtiment.

La couverture en toile tendue sera au moins M3 en réaction au feu.

Les façades en toile tendue seront au moins M3 en réaction au feu, sauf en partie basse sur au moins 3m où les façades seront au moins M2 (bardage type Rockpanel prévu).

6/ Distribution intérieure :

Pas de résistance au feu requise pour les parois des locaux à risques courants.

7/ Locaux à risques :

Locaux à risques particuliers :

Sans objet

8/ Conduites et gaines :

Les conduits respecteront les conditions d'isolement des articles CO30 à CO33, en fonction de leur nature et de leur dimension.

A défaut, le degré coupe-feu des parois franchies sera restitué par un dispositif d'obturation (clapet, collier) ou par encoffrement du réseau.

9/ Dégagements :

Effectif total : maximum 100 personnes

Dégagements nécessaires : 3 Sorties de ZUP chacune

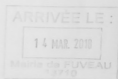
Dégagements prévus : 3 Sorties totalisant 6 UP

Moins de 50m à parcourir de tout point pour atteindre une sortie.

Pas de cul de sac.

Les portes s'ouvriront dans le sens de la sortie, y compris pour la partie Hall et Entrée.

Les portes s'ouvriront par une manœuvre simple par vantail.



Toutes les sorties donne de plain-pied sur l'extérieur, permettant l'évacuation rapide des personnes handicapées.

10/ Aménagements intérieurs :

Revêtements de sol des circulations au moins M4 ou Dfl-s2

Revêtements muraux au moins M2 ou C-s3,d0

Revêtements de plafonds au moins M1 ou B-s2,d0

Le gros mobilier sera au moins M3 et solidement fixé

Les rideaux de séparation entre terrain seront en catégorie M2.

11/ Désenfumage :

Désenfumage non requis suivant X19 car hauteur sous plafond > 4m.

12/ Chauffage / Ventilation :

Pas de chauffage prévu.

Une ventilation naturelle des salles sera disposée par des grilles en façades.

13/ Électricité :

Circuit de terre, liaison équipotentielle :

- prise de terre par boucle enterrée en fond de fouille

- liaison équipotentielle pour mise à la terre :

* des éléments métalliques accessibles de la construction

* des gaines de ventilation

* des chemins de câbles

L'éclairage de sécurité sera constitué de blocs autonomes d'éclairage d'évacuation assurant le balisage des obstacles et des cheminements vers les issues de secours (45 lumens)

Les appareils d'éclairage normal disposeront d'une attestation de conformité à la NF EN 60598.

Dans les locaux dont l'effectif public atteint 50 personnes ou plus, l'éclairage des dits locaux sera protégé sélectivement par deux circuits.

Les dispositifs de commande de l'éclairage normal de ces locaux seront inaccessibles au public.

Les appareils d'éclairage de sécurité disposeront d'une attestation de conformité à la NF EN 60598-2-22 et NFC 71-800.

Les organes de coupure seront prévus conformément à la réglementation.

14/ Moyens de secours :

Poteaux incendie existants

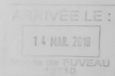
Extincteurs à eau pulvérisée 6l : au moins 1 pour 200m², à proximité des issues

Extincteurs à CO2 2kg à proximité des appareils électriques

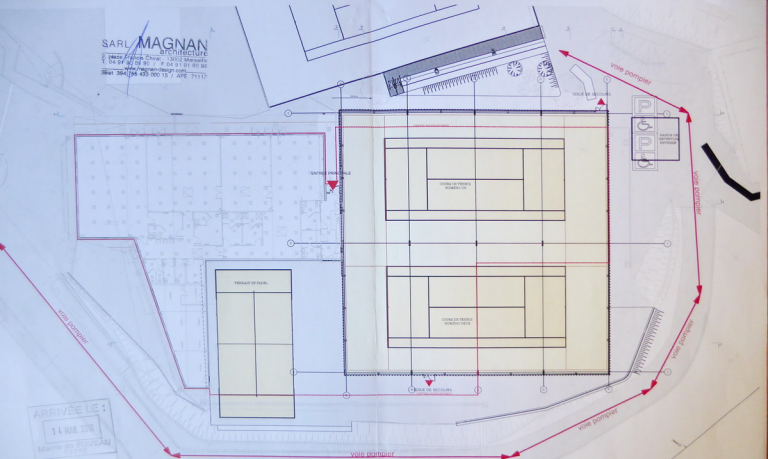
Affichage de l'interdiction de fumer.

15/ Système d'alarme / Détection incendie / Moyen d'alerte:

Alarme type 4 avec boîtiers bris de glace rouge à proximité des issues.



SARL MAGNAN
 architecture
 14bis Francis Chirat - 13002 Marseille
 T: 04 91 91 09 90 / F: 04 91 91 90 90
 www.magnan-design.com
 Siret: 394126443 00015 / APE: 7311Z



Adresse:
 Centre sportif
 quartier l'ouvrier
 15 Domaine de Saint-François -13710 Fuveau
 Mairie de Fuveau
 26 Boulevard Emile Loubet,
 13710 Fuveau



**HALLE
 AUX
 SPORTS**
 Renovation des terrains
 de tennis couvert

Membre d'associations
MAGNAN
 architecture
 MAGNAN Architecture
 2, place Francis Chirat
 13002 MARSEILLE
 N° 30 260
PC.40

S.C.I.

 SP21
 90 Rue Stanislas Torrents
 13006 Marseille

Phase de projet
 D.P.C
 Depot de
 Permis de
 Construire

N° de projet
 Adresse: 1.000
 Date
 Février 2018